

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2016

L'an deux mille seize, le treize mai à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Evires, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Joël DUPERTHUY

Présents :

M. J. DUPERTHUY, Mme C.GURLIAT, M. D.DUPONT Mme M-H FOSSATI ROYON, M. J-M CARRIER, Mme C. ANDREOLI, Mme M. J-P DEMOLIS, : M. J-B BONGOAT Mme M-C BRUSSOZ, Mme D. FLORENCE M. N. MARTIN, Mme M-P SÉLLECCHIA ,

Absentes et Excusées : Mme P. BELLEVIN-MUGNIER, Mme C. DUPENLOUP

Secrétaire de séance : Christian VEDOVINI

Public : 8

Monsieur le Maire propose avant de commencer la séance de rajouter un point à l'ordre du jour :

- TDF – avenant au bail

1. Approbation du Compte-rendu de la séance publique du 8 avril 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2016 est approuvé sans observation.

2. Rétrocession d'un caveau et d'une concession funéraire.

Monsieur le Maire présente la demande de rétrocession de *Monsieur MUGNIER Emile*, habitant à EVIRES, 84 route de chez Marmiton concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Acquisition en date du 12 novembre 2009,

- Du caveau n° 336 pour un montant de 1302.26€
- D'une concession temporaire de 50 ans pour un montant de 76.22€

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur MUGNIER Emile déclare vouloir rétrocéder le caveau et la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Monsieur le Maire propose de rembourser l'intégralité de la somme, à savoir 1378.48 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** que le caveau et la concession funéraire située dans le cimetière d'Evires, emplacement n°336 sera rétrocédée à la commune au prix de 1378.48 euros (1302.26€ pour le caveau et 76.22€ pour la concession).
- **Dit que** cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget - chapitre 21 (pour le caveau et au chapitre 65 pour la concession).

3. Travaux d'entretien des voies communales 2016

Monsieur Didier Dupont présente la liste des travaux envisagés pour l'année 2016 sur les voies communales qui ont été validées par la commission « routes ».

Il propose aux membres du Conseil Municipal de retenir

- -Les travaux d'entretien sur les voies suivantes :
 - Chemin rural de la Croix : Entreprise Tissot Mickaël pour 2 100 € HT
 - Chemin du Béné : Entreprise Maulet pour un montant de 16 700 € HT
 - Voie romaine Chez les Morts :

- Entreprise Maulet pour une somme de 5 290 € HT
- Entreprise Fossati (broyage) pour 120€ / heure
- Enrobés par l'entreprise COLAS (marché à bon de commande)
 - Chemin de chez Marmiton : 16 268.50€ HT
 - Chemin de chez Coquin : 4 685.00 € HT
 - Route de Chez Miquelet : 2 339.00 € HT
 - Chemin du Bois d'Amont : 8 460 € HT
 - Route du Béné : 8 282 00 HT
 - Route de la Côte – Daudens : 3 925.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** de valider les travaux ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affèrent

Devis en attente :

Route de chez Gros Jean jusqu'à la ferme du Chef Lieu : 19 152.00€

Le projet consiste à goudronner l'emprise actuelle de la route en achetant une partie privée (environ 10 m²). Nécessité de faire passer un géomètre. Le propriétaire a donné son autorisation pour la vente à 1€ le m².

Route de la Côte vers le pont SNCF. En attente de réalisation des travaux de réseaux : 5578€

4. Régularisation foncière Route de la Côte des Frênes – Acquisition de la parcelle C 1317

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une acquisition de terrain nécessaire suite à la division d'une parcelle en vue de construire. Elle concerne l'alignement de la voie communale « Route de la Côte des Frênes » au droit de la parcelle C 1317, défini suite au bornage établi le 26 octobre 2015.

Il expose le plan dressé par le géomètre, sur lequel figure précisément l'alignement de la route de la Côte des Frênes sur la propriété privée appartenant à Madame PEGUET Gisèle et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** de l'acquisition de la parcelle C 1317 d'une surface de 116m² représentant l'alignement de la voie communale au prix du terrain constructible, soit 15.24€ le m², ce qui représente un coût de 1767.84€,
- **Accepte** de prendre en charge le montant des frais de géomètre et d'acte,
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

5. Maîtrise d'œuvre pour la révision du Plan Local d'Urbanisme – Choix du bureau d'Etudes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2015-68 prise en date du 30 novembre 2015, il a été décidé de procéder à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Conformément au Code des Marchés Publics, une consultation a été réalisée et trois bureaux d'études ont fait parvenir une proposition en Mairie.

Madame Gurliat, maire adjointe chargée de l'urbanisme explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 4 mars 2016 pour analyser les propositions reçues et a décidé d'auditionner les bureaux d'études le vendredi 18 mars 2016.

A l'issue de ces auditions, il a été retenu à l'unanimité, le bureau d'études ESPACES ET MUTATIONS sis à CHAVANOD (Haute-Savoie) pour un montant de 54 521 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de confier la révision du PLU au Bureau d'Etudes ESPACES ET MUTATIONS sis à CHAVANOD (Haute-Savoie),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'accomplissement de la procédure,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une dotation financière,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

6. Acquisition de la zone tampon entre Bois Noir et Bois Rond – Parcelle B 1662

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet d'acquisition de la parcelle B 1662 d'une surface de 1323m² située sur l'emplacement réservé n°7 au PLU correspondant à la zone tampon.

M. Jean-Pierre COQUET, propriétaire de la parcelle B 1662, souhaitant vendre la parcelle B 1662, Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain pour un montant de 1€ le mètre carré.

Par ailleurs, afin d'entretenir cette zone tampon, il serait nécessaire de créer une servitude pour autoriser le passage du réseau public communal d'eaux pluviales d'une largeur de 2.50m et une servitude de passage tous usage d'une largeur de 5m sur la parcelle B 1661.

Ces servitudes étant d'intérêt général, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces servitudes, avec l'accord des propriétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de l'acquisition de la parcelle B 1662 d'une surface de 1 323m² au prix de 1€ le m², ce qui représente un coût de 1 323€,
- **Adopte** la création des servitudes sur la parcelle B 1661 appartenant à M. Jean-Pierre COQUET au profit de la commune.
- **Accepte** de prendre en charge le montant des frais de géomètre et d'acte,
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

7. TDF – Avenant au Bail

Monsieur le Maire présente la demande de prorogation du bail relatif à la location de la parcelle E 1633 au lieu-dit « Pierregrosse » pour une durée de trois ans supplémentaire.

Ce bail avait été consenti pour implanter, dans un bâtiment de la commune, un site radioélectrique pour exercer des activités de communications électroniques

Attendu du fait du développement de la télévision numérique terrestre et conformément à la loi du 30 septembre 1986 modifiée, TDF a arrêté les services de diffusion de télévision analogique depuis le site objet du bail initial.

Toutefois, TDF a manifesté néanmoins le souhait de conserver ce dernier afin d'installer et d'exploiter le cas échéant d'autre service de communications électronique.

TDF propose un loyer annuel de 500€ avec la possibilité de le majorer à 1700€ si un nouvel opérateur de téléphonie mobile s'installait.

Monsieur le Maire propose d'accepter cet avenant au bail sous les conditions suivantes :

- Entretien du bâtiment et de ses abords,
- La réparation de la porte d'entrée dégradée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant au Bail sous condition d'entretien du bâtiment (notamment réparation de la porte d'entrée dégradée) et de ses abords,
- **Autorise** M. le Maire à le signer

8. Décision du Maire

Dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement des sous-sols du groupe scolaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé un devis complémentaire de l'entreprise VIBERT pour un montant de 763.77 € HT (rajout d'éclairage extérieurs, alimentation sèches mains, ...).

Mme Dominique FLORENCE, élu quitte la séance du Conseil Municipal.

9. Rapports des Commissions

Commission Urbanisme :

Dossiers d'Urbanisme délivrés

- Déclarations préalables
 - M. CAUCIG –3113 Route de Groisy – pour Démolition d'une partie de l'annexe, rénovation de sa toiture avec pose de panneaux solaires.
 - M. LIAUD Julien - 438 route de Chez Marmiton - Remplacement des menuiseries existantes et modification d'ouvertures.
 - M. PERREARD André - 2366 route de la Côte - Rénovation de la toiture, tuiles couleur anthracite
 - M. Jean-Pierre TISSOT, 30 chemin de Champ Devant pour la création d'une véranda et extension de la terrasse
- Permis d'aménager
 - M. MUGNIER André – route de chez Marmiton – création de 4 lots
- Permis de construire
 - M. BRUNIER-COLLET – 255 route du Béné - Construction d'une maison individuelle
 - M. DUBOURG – 89 chemin du Crêt de Morgie - Construction d'une maison individuelle
 - Mlle MUGNIER Manon – 216 route de chez venant - Construction d'une maison individuelle
 - M. SENGLLET 253 route du Béné - Construction d'une maison individuelle.
 - M. GURLIAT Stéphane – route de la Côte – Extension d'un abri jardin.

Commission route :

- Projet d'aménagement du chef-lieu.
La commission a défini les points importants de l'aménagement, à savoir la sécurité, les modes de ralentissement, faciliter la liaison piétonne au chef-lieu, implantation du Monument aux Morts, Bibliothèque, le Cercle
Elle souhaite lancer une consultation pour la recherche d'un bureau d'étude courant juillet.
Suite à la proposition de Dominique Florence d'associer les habitants de la commune à ce projet, le conseil municipal émet un avis favorable à l'organisation d'une réunion participative.
- Demande du locataire du hangar de la gare pour la réfection de l'enrobé de la plateforme.
La demande doit être faite auprès de l'EPF qui porte le projet. Toutefois, le Conseil Municipal émet des réserves compte tenu du passage de camion et de la dépose de bennes.

Commission Scolaire :

- Programmation des TAP pour la rentrée scolaire 2016-2017
- Terrain multi sport – quelques dérives d'utilisation.
- Le Conseil Municipal recherche une solution (rédiger un règlement en association avec les jeunes, rencontres, ..)

Commission Bâtiments

- Etat d'avancement sur les travaux d'aménagement du sous-sol du groupe scolaire. Réception des travaux le 14 juin.
- Les travaux de la liaison seront entrepris courant juillet.

- Changement des vitres du groupe scolaire
En attente du passage de l'Expert
En recherche de solution pour pallier au problème de surchauffe au mois de mai et juin (film, ventilateur, ...)

Personnel communal

Suite à l'offre d'emploi lancée au mois d'avril pour recruter un adjoint technique, 3 candidatures ont été déposées et une personne correspondant au poste a été retenue. L'agent prendra ses fonctions le 17 mai 2017.

Commissions intercommunales

Commission Petite enfance

Dans le cadre de la fusion de la CCFP, le service Petite Enfance n'est pas transféré à la nouvelle agglomération. Aussi, au vu de la création de la commune nouvelle, il est proposé de maintenir ce service pendant l'année scolaire 2016-2017 (accueil de loisirs le mercredi après-midi – activités passeport, ...)

Commission Logement

Mme Marie-Hélène Fossati-Royon présente les grandes lignes du **plan partenarial** de gestion de la demande de logement social, et du dispositif de gestion partagée de la demande de logement social qui doit être mis en place en application de la loi ALUR. Le dossier est porté par la CCFP. Ce plan définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Il détermine les actions auxquelles sont associés les bailleurs, l'État, les autres réservataires de logements sociaux et le cas échéant d'autres personnes morales intéressées. Il est mis en œuvre via des conventions.

Les actions à mener sont notamment

- o l'instauration d'un droit à l'information pour les demandeurs,
- o l'élargissement des informations partagées dans le fichier commun,
- o le développement des services numériques aux demandeurs
- o la création d'un service d'information et d'accueil,

En ce qui concerne la création d'un service d'information et d'accueil, il est nécessaire de réfléchir sur la possibilité de créer un tel service puisque la difficulté est que l'on travaille actuellement sur un territoire qui n'existera plus au 1^{er} janvier 2017.

Les Mairies de Groisy et Villaz souhaitent créer un service d'information et d'accueil sur leur territoire.

La commune nouvelle doit également réfléchir sur la création d'un tel service.

Dans un premier temps, l'information pour la procédure de dépôt des dossiers de logements sera diffusée auprès de la population via le site internet

10. Questions diverses

- Implantation des Moloks au chef Lieu

Suite au mécontentement de certains habitants du Chef Lieu, l'aménagement des moloks au bas de la route du Paradis ne va pas être réalisé.

Compte tenu que l'accès garderie se fera par le hangar communal, et que le portail ne pourra plus être fermé. La commission Travaux a décidé d'installer les moloks dans la cour du hangar communal permettant ainsi d'avoir un espace relativement grand et sécurisé pour déposer les ordures ménagères. Un second accès sera ouvert pour faciliter la sortie des véhicules en direction de la Côte.

Fin de séance : 23h30

Le secrétariat
Christian VEDOVINI



Le Maire
Joël DUPERTHUY



